



Circulaire de rentrée Septembre 2024

École St Jean Bosco St Maurice des Noues

École St Joseph d'Antigny

direction@stmauricedesnoues-stjeanbosco.fr / direction@antigny-stjoseph.fr

« Après notre tour du monde, si nous nous arrêtons en France... »

Après les congés d'été, nous sommes heureux de vous retrouver pour une nouvelle année scolaire qui marque le début d'une nouvelle aventure pour tous : notre regroupement d'écoles.

Tout au long de l'année, nous apprendrons à nous connaître et à appréhender notre environnement.

Toute l'équipe éducative souhaite à tous les enfants :

« **BONNE RENTRÉE ET BONNE ANNÉE SCOLAIRE** »



L'équipe éducative et les effectifs

Classe TPS-PS-MS : 26 élèves
(3 TPS - 14 PS - 9 MS)

Murielle SARIGNAC et Isabelle GUENION (ASEM)

Classe GS : 16 élèves
Mathilde GOURMAUD

Classe CP-CE1 : 25 élèves
(15 CP - 10 CE1)

Audrey CABRILLET (lundi-mardi-jeudi) - Cheffe d'établissement et Julie RICCI (vendredi)

Classe CE1-CE2 : 23 élèves
(5 CE1 - 18 CE2)

Charlène RIVIERE (lundi-mardi-vendredi) et Justine CORNU (jeudi)

Classe CM1 : 14 élèves
Claire SOULARD - Cheffe d'établissement et Louna PECHADRE

Classe CM1-CM2 : 15 élèves
(8 CM1 - 7 CM2)
Marion BATY

119 élèves à la rentrée

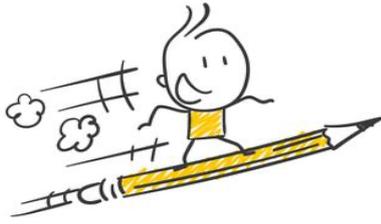
Le réseau des écoles du secteur

Nos deux écoles appartiennent au réseau d'écoles privées de la Châtaigneraie.

Tout au long de l'année, nous travaillons en lien avec les autres écoles du secteur.

Pauline DELAVAUD et **Claire PINEAU** sont les enseignantes spécialisées du regroupement d'adaptation.





Merci d'être vigilant sur le respect des horaires pour ne pas gêner la mise en route des activités.

Les retards et/ou les absences

Les élèves possèdent un cahier de liaison pour faciliter la communication entre l'école et la famille.

Les absences, les retards ou les RDV extérieurs sont à noter dans ce cahier.

Toutes les absences pour vacances sur temps scolaire ou non justifiées seront transmises à l'inspecteur de l'éducation nationale.

Merci de prévenir par téléphone ou par mail toute absence non prévue dès le premier matin d'absence. L'école n'est pas habilitée à donner des médicaments. Tout enfant malade et/ou avec de la fièvre ne sera pas accepté à l'école.



Les horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi

A ANTIGNY :

Matin :

9h à 12h TPS-PS-MS-GS / 9h à 12h15 CP à CE2

Après-midi :

13h10 à 16h25 TPS-PS-MS-GS /

13h25 à 16h25 CP à CE2

A ST MAURICE DES NOUES : CM1/CM2

Matin :

9h10 à 12h15

Après-midi :

13h25 à 16h35



PRÉSENTE PRÉSENT ABSENTE ABSI



Réunions de rentrée

Veillez prendre en note les dates des réunions de rentrée pour chacune des classes.

Ces réunions ont pour but de vous présenter le fonctionnement général de la classe. Votre présence est donc nécessaire.

Les enfants n'y sont pas conviés.

Classe TPS-PS-MS : mardi 17 septembre à 18h30

Classe GS : jeudi 26 septembre à 18h30

Classe CP : jeudi 3 octobre à 18h30

Classe CE1 : lundi 30 septembre à 18h30

Classe CE2 : lundi 30 septembre à 19h30

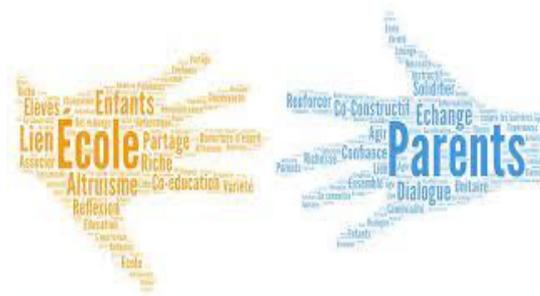
Classe CM : mardi 1^{er} octobre à 18h30

La communication à l'école

La communication entre l'école et la famille joue un rôle essentiel dans la scolarité de votre enfant.

Les différents moyens :

- **La rencontre** : n'hésitez pas à nous demander un RDV afin de nous exposer vos interrogations
- **Le cahier de liaison** : outil de lien et d'échange, il sera consulté tous les jours à l'école et à la maison alors n'hésitez pas à y mettre un mot si besoin
- **Les mails** : chaque enseignante peut être jointe directement par mail



Classe TPS-PS-MS : m.sarignac@antigny-stjoseph.fr

Classe GS : m.gourmaud@antigny-stjoseph.fr

Classe CP-CE1 : direction@antigny-stjoseph.fr

Classe CE1-CE2 : c.riviere@antigny-stjoseph.fr

Classe CM1 : direction@stmauricedesnoues-stjeanbosco.fr

Classe CM1-CM2 : m.baty@stmauricedesnoues-stjeanbosco.fr

Les frais de scolarité

Les **rétributions** : le tarif est le même pour tous les enfants de la TPS au CM2. Ces contributions servent aux frais de fonctionnement de l'école (chauffage, électricité, eau, rémunération du personnel OGEC, entretien des locaux...).

Il s'élève à **31,20€ par mois**.

La **cantine** : les repas sont livrés par un prestataire du nom de Convivio. Les commandes étant passées à l'avance, nous privilégions les repas réguliers.

Les prix d'un repas pour cette année scolaire 2024-2025 sont selon le QF de chaque famille

Quotient familial (QF)	Prix du repas
QF < 1 000	1.00€
1001 < QF <= 1200	3.60€
QF > 1201	4.10€

(sous réserve d'une augmentation en cours d'année selon l'évolution de l'inflation)

Pour les rétributions et la cantine, les règlements se feront par **prélèvements** à compter de début octobre (un prélèvement par mois d'octobre à juillet, pas de prélèvements en août et septembre).

Si vous avez changé de coordonnées bancaires, merci de nous transmettre un **RIB** permettant à l'OGEC de vous faire remplir ensuite le mandat SEPA.

Les fournitures de rentrée : l'école fournit à chaque enfant un peu de matériel en début d'année (en plus de ce que vous avez fourni) tels que des cahiers, des fichiers, ou autres...

Vous recevrez donc courant septembre une facture de fournitures correspondant aux besoins de chaque niveau de classe. Vous devrez **régler cette facture par chèque à l'ordre de l'OGEC**.

La catéchèse ou la culture chrétienne : à partir du **CE1**, nous vous demandons de choisir pour votre enfant son parcours religieux. Il a le choix entre la catéchèse et la culture chrétienne (vous avez déjà fait ce choix en juin dernier en complétant la fiche d'inscription).

Quel que soit son choix, des outils sont nécessaires pour l'année lors de chaque séance hebdomadaire. **Chaque enfant du CE1 au CM2 dispose donc d'un manuel individuel** (en catéchèse ou en culture chrétienne) qui lui appartient.

C'est pourquoi, pour les parents des enfants inscrits en **CE1, CE2, CM1 ou CM2**, nous vous demandons de **régler par chèque à l'ordre de l'OGEC la somme de 20€** à nous faire parvenir pour le **vendredi 6 septembre 2024**.

L'assurance scolaire : pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, merci de nous faire parvenir une attestation d'assurance pour l'année scolaire au nom de votre enfant.

Votre enfant doit être couvert en **Assurance Responsabilité Civile** et **Garantie Individuelle Accident** pour toutes les activités scolaires (classe de découverte, journée sportive, piscine...)

Si vous ne disposez pas d'attestation par votre propre assurance, vous pouvez nous demander un **formulaire pour vous couvrir auprès de la Mutuelle St Christophe**.

L'**adhésion APEL** : vous trouverez ci-joint également un flyer vous présentant l'association des parents d'élèves et l'intérêt à y adhérer.

L'adhésion par famille à l'APEL vous permet la prise en charge des sorties scolaires à hauteur de 50% du coût total. Sans adhésion, l'APEL ne prendra en charge que 10% de la sortie.



Les associations de parents



APEL : l'Association des Parents d'Élèves est la voix des parents lors des réflexions sur les relations école-familles. Elle propose des animations en lien avec le projet de l'école et pour améliorer le quotidien des enfants.

Présidentes : Mme BOUTET Myriam et Mme HILLEREAU Caroline

OGEC : l'Organisme de Gestion des Écoles Catholiques s'occupe de la gestion du personnel de l'école ainsi que de l'équilibre financier de l'établissement. L'OGEC aide l'APEL dans l'organisation des manifestations.

Présidents : Mme ROBINEAU Amélie et M. CARTRON Ludovic

Les associations ont besoin de bénévoles lors des différentes manifestations organisées (spectacles, matinées travaux, manifestations diverses...). Ces services rendus nous permettent d'améliorer le quotidien de vos enfants mais aussi de réduire les coûts de fonctionnement et par conséquent les rétributions.

Notez d'ores et déjà qu'une **permanence par famille vous sera demandée lors de la kermesse de l'école** qui aura lieu le dimanche 29 juin 2025.

Les manifestations de l'année 2024-2025

06/09 : pot de rentrée à 18h30 à l'école de St Maurice des Noues

14/09 : jus de pomme

13/10 : MCV (Marche Course VTT)

17/10 : photo de classe

16/11 : benne à papier à Antigny + tout au long de l'année à St Maurice des Noues

04/12 : vente de sapins

20/12 : arbre de Noël

Février : portes ouvertes + repas à emporter

09/03 : loto

Avril : carnaval

Mai : repas à emporter

29/06 : kermesse

**Calendrier scolaire année 2024-2025
(Zone B)**

Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 18 octobre (après la classe) au lundi 4 novembre
Vacances de Noël	Du vendredi 20 décembre au lundi 6 janvier
Vacances de février	Du vendredi 7 février au lundi 24 février
Vacances de printemps	Du vendredi 4 avril au mardi 22 avril
<u>Fériés</u>	- lundi 21 avril : Pâques - jeudi 29 mai / Vendredi 30 mai : Ascension - lundi 9 juin : Pentecôte
Vacances d'été	Vendredi 4 juillet

Attention : il y aura bien classe les vendredis 2 mai et 9 mai.



La sécurité

Comme l'année dernière, quelques consignes de sécurité à l'abord de l'école :

- Les enfants doivent emprunter les **passages piétons** pour traverser.
- Ils **descendent de leur vélo quand ils franchissent la grille de l'école** et non pas à la moitié de la cour.

Le port du casque est obligatoire ! Tout enfant qui vient et qui repart de l'école en vélo se doit de porter un casque. Nous n'autoriserons pas les enfants à quitter l'école en vélo s'ils ne sont pas porteurs du casque. Ils devront alors repartir à pied et laisser leur vélo à l'école.

A Antigny, dans la rue des Tonneliers, la circulation ne s'effectue que dans un sens à l'entrée et à la sortie de l'école.

A Saint Maurice des Noues, vous devez vous stationner sur le parking de l'Eglise. Il n'est pas autorisé de se stationner ou d'attendre en voiture devant la grille de l'école.

Les parents des élèves de TPS-PS-MS sont autorisés à venir conduire leur enfant en classe. Concernant la sortie, les parents de toutes les classes devront attendre au portail en dehors de l'école, l'enseignante viendra leur ouvrir. La sortie s'effectuera sur la cour.

Avec la mise en place des navettes entre les deux écoles, nous vous invitons à une grande vigilance quant aux points d'arrêt de bus.

Tout objet de valeur ou jeu emporté à l'école est fortement déconseillé. Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

